

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

XIII^{me} ANNÉE

1897



Ier MARS

No. 3.

Revue du Tiers-Ordre

ET DE LA

Terre Sainte

SOMMAIRE. — Couronnement du Petit Roi, 73. — Saint François d'Assise, 76. — Etude historique sur le Tiers-Ordre au Canada, 79. — Nouvelles de Rome, 82. — Missions Franciscaines, 85. — Petite correspondance, 86. — Chronique Franciscaine, 89. — Chronique Antonienne, 101. — Chronique Palestinienne, 104. — Nécrologie, 106.

Couronnement du Petit Roi



EST le 2 mai prochain qu'a été définitivement fixé le solennel couronnement du Sacro Bambino de Rome, dont nos lecteurs connaissent déjà l'histoire publiée dans la Revue du Tiers-Ordre.

Le couronnement a été accordé par le Révérendissime Chapitre de la Basilique de St Pierre au Vatican le 13 janvier 1895, et Sa Sainteté Léon XIII a bien voulu confirmer cette décision dans une audience tenue le 10 février de cette même année 1895.

Nos lecteurs seront tentés de s'étonner peut-être de cette lenteur à mettre à exécution une permission si honorable pour ce divin Enfant Jésus, l'incomparable trésor de la célèbre église

d'Ara-Cœli. Mais ils comprendront bientôt ce retard forcé. Il s'agit d'un couronnement solennel qui entraînera des frais considérables ; la couronne à elle seule devant être d'or massif, émaillée de pierreries, demande une somme dont les Enfants de S. François n'avaient pas même le commencement. Il a donc fallu attendre qu'une souscription fit généreusement mais lentement offrir au miraculeux Bambino cette couronne qu'il a si bien méritée. Les honneurs du couronnement ne sont pas en effet accordés à n'importe quelle statue. Il sera même, nous dit-on, le premier Enfant Jésus qui séparé de la Vierge sa Mère reçoive cette distinction. Il est en effet loisible à qui que ce soit de mettre une couronne à une statue quelconque ; mais le couronnement solennel doit être fait par le Pape ou au nom du Pape par une délégation et permission spéciale.

La cérémonie du sacre des Rois remonte au premier Roi d'Israel ; de la part de Dieu, Samuel, le prêtre et le prophète du Seigneur, sacra Saül. Dans les temps chrétiens les Rois et les Empereurs, ceux mêmes qui étaient les moins fervents, tenaient à ce que la couronne leur fût imposée par la main du souverain Prêtre. Il manquait même quelque chose à leur puissance tant que cette cérémonie n'était par venue confirmer le choix du peuple et du ciel. Les fêtes du sacre se sont-elles aussi toujours faites avec de grandes manifestations de joie universelle.

Jésus est Roi, Roi éternel des siècles. Roi dans sa divinité qui se couronne elle-même de toute éternité, Roi dans son humanité sainte qui reçoit son diadème au jour de son Ascension, au jour de son entrée dans la gloire. Il est Roi, sa bouche divine l'a dit. Il est Roi des intelligences et des cœurs, Roi des Anges, Roi des Prophètes, Roi des Patriarches, Roi de tous les saints, Roi de l'univers qui n'a été créé que pour être son Royaume. Mais à ce Roi des rois qui donc est assez digne pour lui poser la couronne ? Le prêtre, le Pontife lui-même n'est que son humble serviteur. Qui donc sera assez osé ? Ah ! c'est un Roi plein de mansuétude, c'est un Dieu plein de condescendance et de bonté. Nous le savons, si nous considérons l'infinie distance qui sépare la chétive créature de son souverain Créateur, nous ne sommes pas même dignes de lever les yeux vers lui. Mais son amour semble l'incliner vers nous, il nous élève jusqu'à lui, il nous donne lui-même des libertés que nous n'aurions pas osé prendre, il veut que nous l'appellions notre Père. Et si nous l'appelons

familièrement notre Père, à combien plus forte raison pouvons-nous l'appeler notre Roi. Si nous pouvons prendre à son égard les droits que donne l'amour filial, il nous est permis de lui rendre les devoirs d'humbles sujets, nous pouvons le reconnaître pour notre Souverain, lui en donner les marques distinctives. Mais qui donc approchera de ce trône redoutable? Par une adorable condescendance divine, il est un homme qui fait plus que de s'approcher du trône, il a des droits sur le Souverain lui-même, c'est le prêtre (1). Et puisque Jésus veut bien manifester ses pouvoirs royaux tout particulièrement dans l'admirable statue du Bambino de Rome, il est juste que l'on reconnaisse cette royauté divine dans cette représentation qui le manifeste.

Vous êtes Roi, ô mon doux Bambino, Roi par votre puissance sur nos cœurs, vous êtes Roi par votre miséricordieuse clémence, vous êtes Roi par votre paix que vous nous gardez, vous êtes Roi par l'abondance que vous nous procurez, vous êtes Roi par les bienfaits sans nombre que vous répandez sur nous, vous êtes Roi par le royaume que vous nous préparez. Recevez cette couronne que vous offrent les Enfants de St François répandus dans le monde entier, elle sera formée, cette couronne, de l'aumône de beaucoup mais du cœur de tous. Une couronne d'or, ah! ce n'est pas assez, il faut à Jésus une couronne d'amour dont l'or ne sera qu'un brillant symbole. Plus que jamais, en ces jours où l'on renie la royauté de Jésus, le Sacro Bambino sera le Roi de l'Ordre Séraphique! Il est Roi, il sera couronné (2)!



(1) Le Prêtre par excellence, le Souverain Pontife, dans la sublimité de ses droits, possède celui de couronner Jésus.

(2) On tiendra à Rome à la disposition des fidèles des images et des médailles du Sacro Bambino, à Montréal on en trouvera aussi à la Maison St^e Elisabeth, 29 Avenue Seymour. On peut aussi se procurer des photographies miniatures, à 25 cts la feuille, chez les Franciscaines Missionnaires de Marie, 180 Grande Allée, Québec. Volontiers on recevra à Rome, 124 Via Merulapa, toute offrande qui serait faite pour contribuer aux fêtes du couronnement.....

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

XLIII

SES DERNIERS TEMPS (*suite*)



Le Saint n'avait pas seulement des peines corporelles à endurer ; les peines morales affligeaient aussi son cœur.

“ Interrogé un jour, par un de ses frères, pourquoi il avait ainsi rejeté ses enfants pour les confier à des mains étrangères, comme s'ils ne lui appartenaient plus, il répondit : J'aime mes frères autant que je le puis ; mais s'ils suivaient mes traces, je les aimerais davantage et je ne me rendrais pas comme étranger à leur égard. Mais parmi les supérieurs il en est qui les attirent dans une autre voie, leur proposant les exemples des anciens ordres et faisant peu de cas de mes avertissements. Ce qu'ils font, on le verra à la fin. ”

Ceci se passait un peu avant ses graves infirmités. Alors donc qu'il en eut été atteint, il se dressa, un jour, sur son lit, avec vivacité, et dit : que sont donc ceux-ci qui m'ont ravi des mains ma religion et celle de mes frères ? Si je vais au chapitre général, je leur montrerai quelle est ma volonté. — Et ce frère ajouta : Ne changerez-vous pas ces ministres provinciaux qui ont abusé si longtemps de leur liberté ? — Tout gémissant, le Séraphique Père répondit ces paroles terribles : — qu'ils vivent à leur guise : mieux vaut la perte d'un petit nombre que celle de beaucoup. — Il ne disait pas cela pour tous, mais pour quelques-uns qui depuis trop longtemps, se maintenaient en charge et semblaient faire de celle-ci un héritage. Il recommandait en effet instamment que dans tous les degrés des dignités régulières, on ne changeât pas les usages, si ce n'est pour les améliorer, qu'on ne se conciliât pas les faveurs, qu'on n'exercât pas la puissance, mais qu'on remplît un office.” (2 Célano, c. 168).

Vers le même temps, “ Sur le point d'être rappelé à Dieu, un certain frère, très zélé au service du Seigneur, plein d'amour pour son Ordre, lui fit cette demande : Père, vous allez nous quitter et la famille qui vous a suivi dans cette vallée de larmes sera délaissée. Indiquez-nous quelqu'un de l'Ordre, si vous en con-

naissez, en qui repose votre esprit, auquel on puisse sûrement imposer le fardeau de ministre général. — Enveloppant d'un soupçon chacune de ses paroles, le Saint répondit : " Mon fils, je ne vois personne capable d'être le chef d'une si nombreuse armée et le pasteur d'un si vaste troupeau ; mais je veux vous dépeindre, comme dit le proverbe, vous tracer de la main, l'homme en qui reluiraient les qualités requises au père de cette famille. Cet homme doit avoir une vie exemplaire, être d'une grande discrétion et jouir d'une réputation louable ; il ne doit point avoir de préférés, de peur qu'en aimant trop quelqu'un, il n'engendre le scandale chez tous. Que cet homme soit fort ami de l'oraison, qu'il donne un temps déterminé à cet exercice et un autre au troupeau dont il a la charge. Il doit de grand matin entendre d'abord la sainte Messe et, par de longues prières, se recommander lui et ses frères à la protection divine. Après l'oraison, qu'il se donne en public pour être épilé par tous, pour répondre à tous, pour prévoir avec mansuétude aux besoins de tous. Cet homme ne se rendra pas sordide et grincheux en faisant acception des personnes : il prendra autant de soin des plus humbles et des plus simples que des plus grands et des plus savants. Lui est-il donné de briller par le don de la science ? Qu'il s'efforce de montrer encore plus dans ses mœurs l'image d'une aimable simplicité et qu'il soit solidement vertueux. Cet homme exécrera l'argent, principal corrupteur de notre règle et de la perfection ; chef d'un Ordre pauvre, et le modèle de ses frères, il n'usera jamais de bourse. Un habit et un livre doivent suffire à son usage personnel, et un encrier avec un sceau pour celui de ses frères. Il ne sera point un amateur passionné des livres ni de la lecture ; autrement il déroberait à son devoir ce qu'il donnerait à l'étude. Dernier refuge de ceux qui souffrent, il consolera les affligés, de peur que le remède manquant à ceux-ci, le mal du désespoir ne les domine ; qu'il s'abaisse pour adoucir les insolents et qu'il relâche quelque chose de son droit pour gagner une âme à Jésus-Christ. A ceux qui ont quitté l'Ordre qu'il ouvre son cœur comme à des brebis perdues, sachant que les tentations, qui peuvent amener à cette extrémité, sont redoutables. Je voudrais que tous l'honorassent comme le représentant du Christ et pourvussent avec une grande bienveillance à tous ses besoins. Mais lui ne devrait pas se plaire dans les honneurs ou être plus sensible aux faveurs qu'aux injures.

“Si pour cause de faiblesse ou de fatigue, une nourriture plus délicate lui est nécessaire, il la prendra, non en secret, mais en présence de ses frères, pour enlever à ceux d'entre eux qui seraient débiles, la honte de se soigner.

“C'est à lui surtout de lire dans le fond des cœurs, de tirer au clair la vérité cachée, sans croire aux beaux diseurs. Finalement, il n'affaiblira pas la forme virile de la justice par crainte de perdre sa place, car il sentira que son emploi est plutôt une charge qu'un honneur ; sa mansuétude ne sera pas excessive : elle engendrerait la torpeur ; son indulgence n'ira pas jusqu'à relâcher la discipline : aimé de tous, il sera craint cependant des mauvais.

“Je voudrais que ses compagnons fussent honorables, donnassent, comme lui, l'exemple de toutes les bonnes œuvres, rigides adversaires du plaisir, forts dans l'adversité et si convenablement affables que tous ceux qui les aborderaient fussent reçus avec une sainte joie. — Voilà, dit-il, quel devrait être le ministre général de l'Ordre.” (2 Célano, c. 119).

Le bienheureux Père requérait les mêmes qualités, bien que moins éclatantes, pour les ministres provinciaux. Il les voulait affables pour les plus petits de leurs frères, calmes et animés d'une bienveillance telle que les coupables n'eussent aucune crainte de se confier à leur affection ; il les voulait modérés dans le commandement, miséricordieux dans l'offense, plus prompts à souffrir qu'à rendre l'injure, ennemis des vices, médecins des vicieux ; tels en un mot, que leur vie fût un miroir de discipline (c'est-à-dire, montrât à tous comment ils devaient se comporter). En revanche, il demandait qu'on les entourât d'honneurs et d'amour, comme portant le poids des sollicitudes et des labeurs. Auprès de Dieu, disait-il, ceux qui gouvernent de cette façon et selon cette loi les âmes qui leur sont confiées, sont les plus comblés de mérites.” (2 Célano, c. 117).

FR. JEAN BAPTISTE.

(A suivre)

“Le mot obéissance indique à lui seul l'acte d'aller au-devant de ce qu'on entend. Lorsque la voix de ton Supérieur vient frapper ton oreille, apportée par les vibrations de l'air, vite, que ton cœur écoute au-dedans de toute son affection.”

S. ANTOINE DE PADOUÉ *serm.*

I — ÉTUDE HISTORIQUE DU TIERS-ORDRE AU CANADA

Nous reprenons notre étude sur l'établissement et le progrès du Tiers-Ordre au Canada, étude qui resta interrompue depuis le mois de février dernier, mais pour des œuvres entièrement indépendantes de notre volonté. C'est le Père Frédéric qui va nous parler directement lui-même en nous racontant les visites des Fraternités qu'il a faites, avec les impressions qui les ont accompagnées.

— Nous quittâmes le diocèse de Québec pour nous rendre à celui des Trois-Rivières (1). Là nous attendait la fervente et nombreuse Fraternité du Tiers-Ordre, dans la ville épiscopale, l'unique Fraternité jusqu'ici dans le diocèse. Nous approchions de la Fête de saint François ; il est trop juste de commencer ma mission, là, par la Neuvaine préparatoire.

Notre-Dame du Calvaire continuera, de son côté, à récompenser largement les âmes dévotes à ses *Sept Douleurs*. En m'arrêtant dans une grande paroisse de ce diocèse, le digne Curé me dit : "Mon Père, Dieu soit béni, vous portez avec vous vos précieuses *Reliques* de Terre-Sainte. Le père d'une des plus notables familles de ma paroisse a, parmi ses nombreux enfants, un petit garçon de six à sept ans qui se meurt de consomption : les médecins ne lui donnent plus que quelques jours à vivre. Puis, changeant de ton, il me dit, moitié sérieux, moitié souriant : Père, tenez, il faut faire un miracle ! Si cet enfant est rendu à la vie, je vous assure que cela fera un grand bien à votre mission."

Nous étions déjà un peu habitué à ce genre d'humiliation : aussi primes-nous définitivement la résolution de nous recommander désormais en toute simplicité au bon Dieu et de laisser agir sa seule miséricorde. Le père de l'enfant arriva quelques instants après à la cure, et me conduisit chez lui. Toute la famille commença, à partir du père et de la mère, par se mettre à genoux, pour demander, comme cela se pratiquait autrefois dans toutes les familles chrétiennes, la bénédiction du ministre de Jésus-Christ : on y avait fait venir aussi le petit malade. Les saintes reliques furent vénérées avec ferveur et grande confiance : on fit la Neuvaine prescrite, et la grâce fut accordée. Je revis, quelques jours plus tard, ce bon père de famille qui me dit

(1) Ceci se passa en 1881, lors du premier voyage du Père, lorsqu'il était encore à Jérusalem, comme missionnaire de Terre-Sainte.

tout joyeux : “ Mon Père, mon jeune fils est guéri ! Aujourd'hui il saute et gambade au milieu de ses petits compagnons, et il est le plus vaillant de la bande ! ”

A peine arrivé à la ville des Trois-Rivières, je fus présenté à Sa Grandeur Mgr Lafleche qui bénit paternellement mon humble personne et toutes les missions que j'allais donner aux âmes confiées à sa sollicitude pastorale. Sa Grandeur a une affection particulière pour saint François dont elle porte le nom, et accepte, dans un avenir prochain, si la divine Providence daigne disposer bien toute chose, l'établissement d'un Commissariat de Terre-Sainte, dans sa ville épiscopale.

Le jour même de mon arrivée, je me rendis au-delà du fleuve, à la belle paroisse de Bécancour, où j'allais rencontrer les plus touchants souvenirs : quatre de nos Pères y dorment du sommeil des justes ; anciens missionnaires du Canada, ils y sont morts en pieuse réputation de sainteté et leur souvenir demeure en bénédiction parmi les populations reconnaissantes. Bécancour possède un groupe nombreux de Tertiaires isolés qui sera érigé prochainement en Fraternité. Trois grandes conférences nous occupèrent jusqu'au retour. Déjà la nombreuse Fraternité des Trois-Rivières m'attendait pour l'ouverture de la Neuvaine.

Cette Neuvaine coïncida avec la retraite des Dames de la Charité que je dus prêcher simultanément, chez nos excellentes. Sœurs de la Providence qui dirigent ici un hôpital, un hospice, un orphelinat . . . Cette double retraite fut suivie, comme à Québec, avec une ferveur extraordinaire.

Le dimanche, dans la Neuvaine, sur l'invitation de Sa Grandeur, je prêchai à toute la paroisse réunie, un sermon sur la dévotion au Cordon Séraphique et les riches indulgences qui l'accompagnent. Le Cordon, bien porté, est une excellente préparation au Tiers-Ordre. La réception, pour ceux qui se présenteraient, était fixée au vendredi suivant. Le jeudi, veille de la cérémonie, et sans que l'on eût fait aucune invitation, tous les confessionnaux étaient envahis, ce qui dura jusque vers le midi du lendemain.

La réception, d'autre part, avec la vénération des *Saintes Reliques* qui la suivit, dura, sans la moindre interruption, de huit heures du matin jusqu'à une heure vingt minutes du soir. *Quinze cents* personnes se présentant une à une avaient ainsi reçu le précieux Cordon de notre Séraphique Père. A une heure et

demie, grand sermon, toujours à la cathédrale, sur la dévotion au Chemin de Croix, avec explication des quatorze stations de la *Voie douloureuse* de Jérusalem : nouvelle vénération des *Saintes Reliques*, pour ceux qui n'avaient pu assister à la première cérémonie. Ensuite Monseigneur me fit mander dans ses appartements privés, pour m'entretenir un instant d'affaires importantes. Tout à coup la porte s'ouvre : un brave homme s'avance, simple et pas du tout timide. Il baise l'anneau pastoral, et sans autre préambule : " Monseigneur, dit-il, je viens de perdre mon chapelet ; je tenais beaucoup à ce chapelet, je vous prie donc de le faire publier à la paroisse, car il faut *ben* qu'on me retrouve ce chapelet-là !" Sa Grandeur le congédia avec bonté et surtout promit qu'on publierait son chapelet ! Cher petit peuple, que le bon Jésus le conserve donc longtemps encore dans cette touchante simplicité qui plaît tant à son Cœur divin (1) !

Après la collation, clôture solennelle de la Neuvaine et de la visite du Tiers-Ordre : grand sermon, panégyrique de saint François : Bénédiction Papale, salut pontifical, et comme couronnement de cette journée déjà si pleine, nouvelle réception d'hommes que les emplois divers avaient empêchés de venir le matin. Les nouveaux récipiendaires étaient au nombre de plus de *mille*. La cérémonie se termina à dix heures et trente cinq minutes ! Il s'était fait du bien dans les âmes ; Dieu en soit mille fois béni !

Le lendemain, à titre de repos, nous eûmes une nouvelle séance qui dura une bonne partie de la matinée et je n'eus que tout juste le temps de faire mes petits préparatifs et de prendre une large bénédiction de Monseigneur, pour me mettre immédiatement en route dans la direction de Saint-Médard de Warwick.

(A suivre)



(1) Ceci était écrit en 1881. Près de seize années ont passé sur le Canada. Hélas ! le même missionnaire de Terre-Sainte, en parcourant les villes et les bourgades, rencontre-t-il encore, comme autrefois, la même simplicité et le même élan de foi et de piété naïve, même chez nos paisibles populations des campagnes ? Que le Tiers-Ordre, par sa grande diffusion et son action intelligente, réagisse contre la société qui s'en va et la ramène aux beaux jours d'autrefois ! Oui, puissions-nous voir s'accomplir la grande parole du Pape : " La société actuelle qui se perd, sera sauvée encore une fois, et elle le sera par l'influence irrésistible du Tiers-Ordre ! "



Le Sacro Bambino de l'Ara-Cœli. — Une fois de plus il nous a été donné d'assister à la fête si touchante de l'Epiphanie célébrée dans l'antique et célèbre Sanctuaire qui domine le Capitole. En dépit des influences délétères de l'esprit moderne, les vrais Romains sont restés dignes de leurs ancêtres. La foule, qui après avoir rempli la vaste église se déversait sur l'escalier monumental et la place adjacente, acclamait l'Enfant Jésus, pendant que l'image miraculeuse portée en procession par le Rme P. Ministre Général, s'arrêtait à deux reprises sur une petite estrade dressée devant la porte de l'église, pour bénir la ville de Rome. Nous donnerons une idée de ce spectacle édifiant, en disant que c'était moins par la prière que par les larmes que ce peuple témoignait de sa piété et de son amour envers l'Enfant de Bethléem. On prépare des fêtes exceptionnellement solennelles pour le mois de Marie de cette année, époque à laquelle a été fixé le couronnement du Santo Bambino. Ces fêtes dont plus tard nous donnerons les détails, nécessiteront des frais considérables : aussi, nous nous permettons, après en avoir obtenu l'autorisation de nos Supérieurs, de faire appel à la charité de nos Tertiaires, les priant de venir en aide à leurs pauvres frères du premier Ordre afin que cette manifestation de foi et de piété soit moins indigne de l'Enfant de la Crèche, envers lequel St-François le Séraphique Père nourrissait une si tendre dévotion. Les offrandes peuvent être adressées au *R. P. Gardien de l'Ara-Cœli*, ou bien au *Collège de St-Antoine, Via Merulana*.

La prochaine canonisation. — Le même jour, 6 janvier, on publiait au Vatican, en présence de Sa Sainteté, le décret d'approbation des deux miracles requis pour la canonisation

prochaine du Bienheureux Pierre Fourier de Mattanicourt, du diocèse de Tulle. Léon XIII était entouré de sa noble cour, de son Eminence le Cardinal Aloisi Masil, Préfet de la S. Congrégation des Rites, des principaux membres des différentes Congrégations Romaines, du Rme Général des Chanoines Réguliers de St-Jean de Latran, Postulateur de 'à Cause etc. On remarquait surtout parmi les assistants M. Henry Fourier de Bacourt, descendant de la Famille du Bienheureux. Après la lecture du décret, Sa Sainteté Léon XIII adressait aux assistants une allocution faisant ressortir la sainteté et les vertus du Bienheureux Fourier. D'une voix forte et vibrante, et accompagnant ses paroles d'un geste digne et très naturel, le Saint Père accentua l'heureuse coïncidence de la grande fête de l'apparition du Seigneur aux Gentils et de l'approbation officielle des miracles pour la canonisation du Bx Pierre, apôtre zélé et infatigable de cette même foi que les saints Rois Mages allèrent puiser auprès du Divin Enfant. Les fêtes de la canonisation, qui seront célébrées à la Basilique de Saint Pierre sur un désir exprimé par le Pape, seraient fixées au mois de Mai prochain, époque qui coïnciderait avec l'organisation d'un grand pèlerinage français au tombeau des Apôtres.

Missionnaires franciscains. — Malgré la tristesse du temps et en dépit des entraves de toutes sortes créées aux vocations religieuses, la Famille Franciscaine peut encore, chaque année, organiser une nouvelle caravane qu'elle envoie dans les différentes contrées étrangères ou infidèles pour la culture du champ du Seigneur et l'extension du règne de Dieu. A titre de Chronique, voici le nombre des Religieux partis pour nos Missions dans le courant de l'année 1896.

Pour la Custodie de Terre-Sainte, 21, pour la Préfecture apostolique de Tripoli, 2, pour l'Egypte Supérieure, 2, pour les Missions d'Albanie, 5, pour les Missions d'Amérique, 14. Le tout sans compter 4 Pères Capucins, partis eux aussi pour les divers pays dont l'évangélisation est confiée à leur Ordre. — Puisse la famille de St-François voir chaque jour se multiplier de plus en plus dans son sein le nombre des pionniers de la véritable civilisation et de l'Évangile.

N. Léon Harmel à Rome. — Vers la fin de la première quinzaine de janvier, M. Léon Harmel, *le bon Père* du Val des Bois, arrivait à Rome accompagné du R. P. Jules du Sacré-Cœur.

Son voyage avait pour but d'allumer, même dans la Péninsule où il n'est point un inconnu, la flamme de l'apostolat, et de communiquer aux hommes d'action cette charité envers les pauvres et les déshérités qui a donné déjà des fruits si merveilleux, en France, surtout dans les usines dont il est le patron et le chef vénéré. Esprit foncièrement surnaturel, ce vrai Tertiaire, cet Apôtre des ouvriers, comme autrefois les disciples du Christ, venait à Rome *pour voir Pierre*, recevoir ses ordres et s'inspirer de ses conseils, voulant se faire, partout où il passe, le porte-voix de la parole du Pape.

Nous ne dirons pas l'accueil si chaleureux et si flatteur qu'il reçut, de la part des plus hauts personnages de la Ville Sainte, notamment de Sa Sainteté Léon XIII, et de Son Eminence le Card. Rampolla, Secrétaire d'Etat. Des détails très intéressants nous ont été communiqués par son compagnon de route sur ces différentes entrevues, détails que la brièveté de cette correspondance ne nous permet pas de relater : un article spécial envoyé à nos *Revue Franciscaines* viendra probablement combler cette lacune. Les journaux catholiques de Rome ont consacré leurs colonnes à donner le compte rendu des magistrales Conférences données par *le bon Père* dans les différentes institutions religieuses, notamment de celle donnée chez les Pères Augustins de l'Assomption, place de l'Ara-Cœli, à laquelle assistaient leurs Eminences les Cardinaux Macchi, Ferrata et Agliardi, cinq Evêques, un certain nombre de Prélats, plusieurs notabilités laïques, sans compter plus de 150 prêtres et religieux, la plupart d'origine française.

Si nous devons ajouter foi à un journal bien renseigné, M. Léon Harmel se proposerait d'organiser, avec l'approbation et la bénédiction du Souverain Pontife, un Congrès ouvrier international dans une des grandes villes de la Haute Italie.

Le R. P. Bernard Doebbing. — Par un décret de la Secrétairerie d'Etat, Sa Sainteté Léon XIII vient de conférer le titre de Consultant de la *S. Congrégation de l'Index* au R. P. Bernard Doebbing, des Franciscains Récollets de la Province de Saxe, Président du Collège de St-Isidore à Rome. Nos sincères félicitations à ce fils zélé de St-François, qui mérite si bien de l'Ordre des Frères Mineurs.

FR. FRANÇOIS AUGUSTIN D'ISOLABONA.

MISSIONS FRANCISCAINES

ROME

Préfecture de Serbie. — (*Haute-Albanie*) (*Archidiocèse de Scopia.*) PRÉFET APOSTOLIQUE : R. P. ***, M. R. Résidence à *Zimbi*.

Stations avec églises paroissiales : *Zimbi Giacova* hospice, *Ipeck* et *Gianejvo*.

9 Missionnaires desservent ces Stations.

Préfecture Apostolique de Pulati. — (*Diocèse de Pulati.*) Catholiques 13 000. PRÉFET APOSTOLIQUE : R. P. Pierre de Senigalia, M. R.

Résidence à *Sciossi*.

Stations et paroisses principales : *Planti, Scialla, Nikai, Morturi, Proplane, Dusmani, Sciossi, Kiri*.

Préfecture Apostolique de Castrati. — Cette préfecture, érigée en 1740 par la Sacrée Congrégation de la Propagande, s'étend dans les archidiocèses de *Scutari*, et d'*Antivari, Principauté du Monténégro*. Catholiques 13 000.

PRÉFET APOSTOLIQUE : R. P. Louis de Coriano, M. O. Résidence à *Castrati*.

Stations principales avec paroisses :

BIAZA, stations dépendantes : *Kaplica, Busnite, Vich, Polai*.

CASTRATI, stations dépendantes : *Gorai, Narkai, Tubomir*.

ARAPSCIA, stations dépendantes : *Drumai, Harelme*.

TRABUINA, stations dépendantes : *Vuxalkai, Trabunaimæm*.

SELZE, station dépendante : *Visgueve*.

VUCKLI-NIKEL.

GRUDA.

Missionnaires 12, Frères laïcs 3.

Stations dans la Principauté du Monténégro. — *Potgoriz, Triepci, Coccia, Scestani, Liari*.

Les Franciscains dirigent 15 écoles.

Trois fois chaque année, les Missionnaires vont sur les montagnes de *Selce, Vulki* et *Nikei* donner des Missions aux catholiques pauvres qui gardent les troupeaux.

Les Missions franciscaines d'Albanie sont pauvres et le ministère pastoral très difficile, à cause de l'extension des paroisses et des montagnes escarpées qu'il faut gravir.

L'Ordre compte en Albanie un Archevêque et deux Évêques :

Mgr Simon Milinovitch, M. O. Archevêque d'Antivari ;

Mgr Nicolas Marconi, M. R. Évêque de Pulati ;

Mgr Gabriel Neviani, M. R. Évêque de Sappa.

PETITE CORRESPONDANCE

P. F. à Q. — On nous a donné ici des craintes sur nos trésors spirituels. Est-ce vrai que depuis le récent décret du 7 juillet nous n'avons plus aucun droit aux neuf absolutions générales accordées par Léon XIII dans la nouvelle règle des Tertiaires ?

— La concession du 7 juillet vous a apporté de nouvelles richesses sans rien vous enlever des trésors que vous possédiez auparavant. Il n'est question d'aucune abrogation.

B. à T. B. — Est-on obligé d'avoir un chapelet spécial de sept dizaines comme celui des Franciscains, pour gagner l'indulgence de la couronne franciscaine ? Ce chapelet doit-il être béni et doit-on le tenir en mains pendant la récitation ?

— La riche indulgence de la couronne est personnelle, c'est-à-dire qu'on peut la gagner sans avoir besoin de chapelet spécial. On peut donc la réciter en comptant sur ses doigts, ou en se servant d'un chapelet ordinaire. La possession d'une couronne franciscaine, et la bénédiction de cette couronne n'ajoutent donc rien à cette faveur.

T. G. à M. — Je suis tertiaire et mère de famille, mes nombreux devoirs de ménage me prennent tout mon temps, de telle sorte que je ne puis dire la couronne franciscaine qu'en travaillant. Pour cela je fais réciter la première partie des Pater, Ave et Gloria par ma petite fille qui tient entre ses doigts ma couronne béni. Je lui réponds tout en vaquant à mes occupations. Cette méthode me procure-t-elle l'indulgence plénière ?

— Le moyen employé est excellent, beaucoup de mères de familles pourraient l'imiter, et transformeraient ainsi leur ménage en oratoire sans que l'ouvrage eût à en souffrir. D'après la réponse donnée plus haut, l'indulgence plénière est gagnée par tous les tertiaires ou cordigères qui prennent part à la récitation alternée, mais elle ne peut être gagnée par les autres, alors même qu'ils tiendraient en mains une couronne béni.

M. B. à M. — Je possède un crucifix indulgencié pour le chemin de la croix. Tous les soirs, revenu de l'ouvrage, je le prends en mains et je récite en famille 20 Pater, Ave et Gloria ; petits et grands me répondent. Les indulgences du chemin de la croix sont-elles pour moi seul ou pour tous ceux qui prient avec moi ?

— Pourvu que vous teniez en mains ce crucifix et que tous vous répondent dans la récitation alternée des susdites prières, les indulgences sont pour toute la famille. Nous supposons qu'à ce moment il ne vous soit pas facile de faire le chemin de la croix à l'église. Encore une excellente pratique dont les avantages seront incalculables pour les familles qui l'adopteront !

Idem. — A la rigueur, nous pourrions aller faire le chemin de la croix à l'église qui n'est pas très éloignée, mais ce serait difficile et peu pratique ; pouvons-nous gagner les indulgences de la manière indiquée plus haut ? — Et pour réciter ces 20 Pater, Ave et Gloria, faut-il être à genoux ?

— L'impossibilité morale de faire le chemin de la croix à l'église suffit pour gagner les indulgences de la manière que vous employez. Quant aux prières, vous pouvez les réciter debout, assis, ou en vous promenant.

S. S.-A. à M. — Des religieux et religieuses, faisant simplement des vœux temporaires, peuvent-ils se faire recevoir du Tiers-Ordre ?

— Autrefois, cela se faisait, aucune décision ne l'avait défendu. Mais le 16 juillet 1887, la Sacrée Congrégation des indulgences déclarait que tous les religieux et religieuses d'une Congrégation ou Institut approuvé par le Souverain Pontife ou l'Evêque, faisant des vœux perpétuels ou temporaires, ne peuvent être du Tiers-Ordre. Et le 31 janvier 1893, S. S. Léon XIII approuvait la décision de la Sacrée Congrégation, qui étendait le décret du 16 juillet 1887 aux autres Tiers-Ordres. C'est donc une règle commune.

Mais ceux qui avaient fait leurs vœux dans cet Institut avant le décret du 16 juillet 1887, et qui étaient du Tiers-Ordre, continuent-ils à en faire partie ?

— Ils n'appartiennent plus au Tiers-Ordre et ne jouissent plus des grâces et privilèges. (S. Cong. Ind., 31 janvier 1893. Décret approuvé par Léon XIII.)

Sont donc compris, dans cette défense d'entrer dans le Tiers-Ordre : les religieux et religieuses, Frères ou Sœurs des Congrégations enseignantes, hospitalières ou autres, cloîtrées ou non cloîtrées, approuvées par le Souverain Pontife ou simplement par l'Evêque, et où l'on fait des vœux.

Ne sont pas compris : les Missionnaires diocésains qui, sans faire des vœux, se réunissent en congrégation et vivent en communauté ; les oblats ou oblates de certains Instituts, qui, sans être membres officiels de la Congrégation, en portent l'habit ou un habit religieux, mais qui ne font pas les vœux ordinaires.

Ajoutons que ceux qui entrent dans une Congrégation ne sont pas tenus de déposer, avant de faire profession, l'habit du Tiers-Ordre, et jouissent jusqu'à leur profession des grâces et privilèges. (S. Cong. des Ind., 31 janvier 1893, approuvé par Léon XIII.)

A. B. à V. — Un prêtre ne pouvant donner l'absolution générale le jour de la fête à laquelle elle est indiquée, les Tertiaires pensaient la recevoir le samedi d'après la fête (jour ordinaire de leur confession). Le peuvent-ils ?

— On peut recevoir l'absolution générale au confessionnal après la confession sacramentelle la veille de la fête, le jour de la fête et ce même jour dans l'octave. Ces Tertiaires ne peuvent donc pas la recevoir d'une manière générale le samedi d'après la fête et doivent se conformer à ce que nous venons de répéter.

Es. V. à S.-C. — Dans le diplôme, il est dit qu'on doit envoyer tous les ans les noms des associés ; qu'entend-on par an ? l'année date-t-elle du 1er janvier au 31 décembre, ou du jour de l'arrivée du diplôme au douzième mois accompli ?

— L'expression *tous les ans* doit être prise dans le sens large, mais il vaut mieux prendre l'année naturelle et envoyer les noms dans le cours de la période des douze mois.

El. P. à P. S.-C. — Est-il nécessaire pour gagner les indulgences plénières attachées à la récitation de prières chaque jour, d'attendre au dernier jour du mois pour faire les visites prescrites ?

— Non, mais il suffit qu'il y ait un mois que vous récitez ces prières indulgenciées.

Os. V. à T.-G. — Quand on a fait l'acte héroïque, peut-on, en assistant à la sainte messe et en faisant la sainte communion le lundi, gagner les deux indulgences plénières sans sortir de l'église ?

— Le décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences (30 septembre 1852) accorde à tous les fidèles qui ont fait l'acte héroïque de charité une

indulgence plénière pour les deux œuvres indiquées dans la demande. Pour en jouir il faut visiter une église et y prier quelque temps, selon les intentions du Souverain Pontife. Dans le cas présent, il faut *deux* visites, en dehors de l'assistance à la sainte messe.

E. D. à S. C. — Une chapelle publique peut-elle être considérée comme église paroissiale, pour y faire les visites, quand l'église paroissiale est éloignée ?

— Non, car S. S. Léon XIII (décret 31 janvier 1893) ne parle que de l'église paroissiale où l'on puisse gagner les indulgences des églises franciscaines, quand il n'y a pas d'église de Frères-Mineurs, de Clarisses, du Tiers-Ordre régulier, et que le Tiers-Ordre n'est pas établi dans le lieu où l'on se trouve.

M. C. à Q. — Lorsque la solennité d'une fête se trouve renvoyée au dimanche, ainsi qu'il est arrivé cette année pour la Purification, l'absolution générale se trouve-t-elle également transférée au dimanche ?

— L'absolution générale et l'indulgence plénière sont transférées si la solennité extérieure de la fête est transférée, même accidentellement. Elles ne sont pas transférées si l'office et la messe seulement sont transférés.

Si la fête à laquelle est attachée l'absolution générale ou l'indulgence plénière, est fixée dans le Diocèse à un autre jour que dans l'Ordre, les fidèles pourront gagner la faveur accordée, les jours qu'ils voudront, mais non pas deux fois.

L'absolution générale peut donc être donnée le jour auquel la solennité extérieure est renvoyée. De plus, si le jour où elle tombe n'est pas un dimanche ou une fête de précepte, l'absolution générale pourra être donnée les jours de dimanche et de fête de précepte tombant dans la huitaine.

... à ... — Le chapelain d'une communauté peut-il donner l'absolution générale en public aux Tertiaires isolées, ou seulement au confessionnal ?

— Tout prêtre approuvé peut la donner au confessionnal, pourvu que ce soit aux jours marqués.

Tout prêtre approuvé peut la donner publiquement, mais à quatre ou cinq personnes seulement réunies, en l'absence d'un prêtre muni des pouvoirs de Directeur.

Seuls, les prêtres munis des pouvoirs de Directeur, peuvent donner l'absolution générale publiquement.

Idem. — Le psaume *Exaudiat* récité en français porte-t-il les mêmes indulgences qu'en latin ?

— Nous inclinons à le croire, en vertu du principe général que toute prière emporte ses indulgences dans n'importe quelle langue, pourvu que la traduction soit exacte. Or, il n'y a pas, que nous sachions, d'exception à cette règle, pour le psaume susdit, à moins que son caractère de prière liturgique ne l'ait soumis, comme l'office de la Très Sainte Vierge, à un règlement spécial.

E. A. à V. — Je possède un chapelet indulgencié par les Pères Croisiers et de plus rosarié. Afin de gagner du même coup le plus possible d'indulgences, je me sers de ce chapelet pour réciter la couronne. Mes profits spirituels sont-ils aussi grands que je pense, plusieurs personnes m'ont dit que non ?

— Lorsque plusieurs indulgences requièrent la même condition, il est nécessaire de renouveler cette condition exigée par chacune d'elles si l'on veut les gagner toutes. Il n'y a d'exception que pour le jeûne, la communion

et la confession qui peuvent suffire à plusieurs indulgences à la fois. Déterminez donc avant de prier quelle indulgence vous voulez gagner : celle du Rosaire, celle des Croisiers, ou celle de la couronne.

R. M. F. à S. M. — Est-il vrai que les cordigères qui reçoivent l'habit du Tiers-Ordre n'ont pas à recevoir le cordon et qu'il suffit de leur imposer le scapulaire ?

— Cela est faux. Sans doute, deux cordons distincts ne sont pas nécessaires, le même peut suffire, mais il faut qu'il ait été béni et imposé dans chaque cérémonie. Cependant pour éviter les ennuis aux cordigères, il suffirait de béni un cordon spécial que le prêtre imposerait à chacun des postulants tertiaires dont l'ancien cordon se trouverait ensuite béni par le fait même.



UNE AUMONE S'IL VOUS PLAÎT. — Afin que la *Revue* puisse être un lien de famille entre nos diverses Fraternités du Canada et des Etats-Unis, nous demandons humblement à nos Frères et à nos Sœurs, principalement aux Secrétaires ou aux Supérieurs des Discrétaires, de nous faire, de temps en temps, l'aumône d'une petite nouvelle concernant les événements édifiants, les vêtures ou professions et les œuvres de leurs Fraternités. Que chacun apporte sa fleur, toute petite qu'elle soit, et le bouquet de famille réjouira.

Nous réclamons surtout ces relations, aux décès des Tertiaires. Que pour chacun, l'on veuille bien nous dire, au plus tôt et autant que possible, les noms et prénoms de la personne, son âge, son nom de religion, les dates de sa prise d'habit et de sa profession, la date et le lieu de sa mort. Souvoit la personne défunte aura laissé derrière elle le parfum de quelques paroles ou de quelques traits édifiants. Il ne faut pas laisser perdre pour le public ce bien de famille. Ainsi la Règle nous unira jusqu'après la mort.

Fraternités sacerdotales. — Tout récemment, à Moulins, France, a eu lieu, dans la chapelle de l'évêché, une assemblée de prêtres en vue de préparer une Fraternité sacerdotale du Tiers-Ordre du Patriarche d'Assise.

Elle s'est tenue sous la présidence de M. le vicaire général

Boutry, qui, après le *Veni Creator*, a prononcé une allocution dont voici les grandes lignes, avec les réflexions personnelles qu'elle nous a suggérées.

Il compare l'état moral et religieux des populations confiées à la sollicitude pastorale à des terrains ingrats, ne produisant guère que des genêts et des bruyères ; alors qu'améliorés, fertilisés par une culture intelligente, à l'aide de nouvelles méthodes, dont la science et l'expérience garantissent le succès, ils se couvrent, au bout d'un certain laps de temps, de riches moissons.

Combien de bons curés dans les paroisses, qui, isolés et se bornant à remplir de leur mieux les devoirs ordinaires du ministère, se découragent au bout de quelques années d'efforts à peu près stériles, et pensent, ainsi qu'ils l'entendent dire autour d'eux, que le mal est si grand qu'il n'y a rien à faire ! Dans ces paroisses il y a toujours à faire, car il s'agit d'opposer une forte digue aux envahissements de l'impiété et d'attirer à l'église les chrétiens qui en ont oublié le chemin. Dans n'importe quelle paroisse, un saint prêtre peut obtenir de la miséricorde divine la cessation des maux actuels et sauver beaucoup de ces âmes qui courent à la perte éternelle. Le prêtre nouvellement ordonné est, comme les Apôtres à la sortie du Cénacle, plein de zèle et de confiance. Disposé à bien travailler dans la vigne du Seigneur, plein d'abnégation de lui-même, il sait que, toute sa vie, il aura à renouveler en lui la ferveur qu'il avait au grand séminaire, à faire mourir de plus en plus le vieil homme, et, qu'à la condition de ce travail incessant, il deviendra, *Deo cooperante*, le sel qui préserve la terre des âmes.

Le bon prêtre ira au poste que lui assigne la divine Providence et il fera du bien aux âmes par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Son zèle ne se mesurera pas au simple devoir, mais à l'amour de Jésus qui le presse. Il se concertera avec ses confrères, afin de ne pas rester dans l'isolement. Imitateur du démon, si on peut oser cette comparaison, comme le diable l'est de Dieu, il imitera au besoin le zèle et l'union des méchants, mieux avisés pour le mal que nous ne le sommes pour le bien. Il aura un tact merveilleux pour découvrir les œuvres à créer et ranimer celles qui avaient été délaissées. On le verra fonder un patronage, une confrérie de mères chrétiennes, un catéchisme de persévérance, chercher des zélateurs pour la Propagation de la foi, ou propager la bonne presse. Placer un bon journal dans

une famille où on en lisait un mauvais, n'est-ce point y jeter de bons grains, je veux dire de bonnes pensées qui, avec la bénédiction de Dieu, peuvent amener des conversions ?

Il y a donc à travailler partout. Les paroisses même les plus mauvaises peuvent, fécondées par la prière et la prédication du saint Evangile, devenir, par la patience et avec le temps, bonnes et excellentes. Que les pasteurs des âmes s'unissent pour recueillir et mettre en pratique les enseignements du Souverain Pontife, qui, assisté par le Saint-Esprit, dirige l'Eglise et voit mieux que personne, du haut de son Siège apostolique, les moyens à employer pour conserver la foi et l'étendre. La restauration chrétienne viendra par l'union du clergé aux Evêques et au Pape. Léon XIII, actuellement régnant, voit le salut de l'Eglise dans la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, source de toutes les grâces et foyer de l'amour divin, et, au jour de son couronnement, il s'est mis, d'une manière spéciale, sous la protection de Saint François d'Assise, comptant sur son secours pour enflammer les cœurs chrétiens du feu de l'amour de Jésus. Pour renouveler l'esprit chrétien, le Pape, qui résume l'Eglise, a dit, dans une audience à l'Evêque de Marseille, cette parole, expression des désirs continuels de son cœur : " Répétez partout que c'est par le Tiers-Ordre que je veux relever la France... J'ai été vraiment inspiré en le recommandant. " Jésus a dit en parlant de ses apôtres : *Qui vos audit me audit* : on peut conclure que la parole du Pape est pour nous la parole de Dieu, dont il est le représentant. C'est donc répondre à la grâce de Dieu et faire sa sainte volonté, que de nous unir pour travailler à l'extension du Tiers-Ordre, à l'union des Fraternités existantes et au développement des œuvres, avant tout religieuses, que l'esprit séraphique inspire et qui sont destinées à étendre le règne de Jésus-Christ dans les âmes.

Vis unita fortior. L'association est dans la nature des choses. Un foyer est alimenté par plusieurs matières combustibles : séparées, elles brûlent à peine ; réunies, elles s'embrâsent et jettent des flammes vives et puissantes. Les prêtres, assemblés plus que jamais, veulent travailler ensemble à la vigne du Seigneur.

De la chapelle, ils se transportent au bureau de la conférence, pour y jeter les bases de la Fraternité sacerdotale et joindre à l'unité des vues l'unité d'action.

M. le vicaire général ouvre la séance. Un membre de l'assemblée,

demandant la parole, fait remarquer que saint François a fondé trois Ordres religieux distincts, quoique intimement unis. Le troisième de ces Ordres est le Tiers-Ordre de la pénitence. Ordre religieux véritable, qui a sa règle approuvée par le Saint-Siège, son noviciat, sa profession et un habit de matière et de forme déterminées. Le Tiers-Ordre est la vie religieuse transportée dans le monde, et une vie propre à produire la sainteté. Les appels du Saint-Père au Tiers-Ordre de Saint-François sont adressés aux prêtres comme aux fidèles. Mais s'adressent-ils aussi à ceux que leur attrait a conduits dans une autre famille religieuse? Peut-on être membre de plusieurs Tiers-Ordres? L'affiliation a deux d'entre eux n'est pas possible dans l'état actuel. Quant à ceux qui appartiennent à de simples associations sacerdotales distinctes, ils trouveront tout avantage à se réunir ensemble et à admettre avec eux d'autres prêtres, pour former une fédération dont le Tiers-Ordre de Saint-François deviendra le nœud et le trait d'union. Aux avantages que le Tiers-Ordre a en propre, tels que protection et exemple de saint François, participation aux biens spirituels des trois Ordres qu'il a fondés, se joint pour le prêtre, membre d'une association, le secours d'une règle détaillée, formée d'après le règlement de tout bon prêtre à la suite d'une retraite, et sanctionnée par la mention quotidienne des manquements. Cette pratique, reconnue très utile par l'expérience, bien qu'assujettissante, a été adoptée généralement dans les diverses associations sacerdotales ; mais on ne peut pas dire que le Tiers-Ordre crée pour les prêtres une surcharge, puisque pour les prêtres tertiaires tout se borne à porter le scapulaire avec le cordon et à jeûner deux jours par an.

Tous les prêtres sont donc invités à entrer dans le Tiers-Ordre de Saint-François pour suivre une règle que le Pape a mise à la portée de tous, sous la direction et l'autorité des Pères du Premier Ordre de Saint-François, afin que, bien établis dans l'amour divin, fruit de l'esprit religieux et séraphique, ils puissent faire éclore et mûrir les projets que leur inspirera la mise en commun de leurs lumières et de leurs études dans des réunions fixées d'avance.

Les membres présents acceptent de se réunir tous les deux mois dans la Fraternité de Saint-François que Monseigneur l'Evêque se propose d'ériger dans sa chapelle, sous les auspices de saint Antoine de Padoue. Ils se proposent comme but de

leurs entretiens, l'extension du Tiers-Ordre de Saint-François, surtout parmi les hommes, et le développement des œuvres religieuses et franchement catholiques. On convient qu'à la tête de la Fraternité, mise sous le haut patronage de Monseigneur, il y aura un directeur, un assistant et un secrétaire. A l'unanimité, MM. les vicaires généraux sont nommés conjointement directeurs, M. le chanoine Nény est élu assistant et M. le chanoine Devaux secrétaire.

UN PRÊTRE TERTIAIRE.

(*Semaine religieuse de Moulins.*)

Le nouveau Cardinal Protecteur des Capucins. —

Par billet de la secrétairerie d'Etat, le Souverain Pontife vient de nommer S. E. le Cardinal Antoine Agliardi, Protecteur des Frères Mineurs Capucins, en remplacement du Cardinal Monaco La Valetta, récemment décédé. Le Cardinal Agliardi, ancien nonce à Munich et à Vienne, est, depuis son enfance, fortement attaché à l'Ordre des Capucins.

Les Frères Gris. — Un décret de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers vient d'approuver l'Institut des Frères de la Charité, dits Frères Gris, fondé par le P. Ludovic de Casoria, Mineur Réformé. (*Bigi*)

Le P. Ludovic fut à Naples, ce que Don Bosco était à Turin, une nouvelle incarnation de saint Vincent de Paul. On cite de lui d'admirables traits de charité. A la suite d'un voyage en Afrique, il avait recueilli un certain nombre d'esclaves nègres à qui il prodiguait des soins vraiment maternels. La nature barbare de ces enfants ayant un jour pris le dessus, ils assaillirent leur bienfaiteur, se ruèrent sur lui, l'accablant de coups terribles. Les Frères Gris accourus parvinrent à grande peine à délivrer leur père. Ils insistaient pour que ces enfants fussent immédiatement rendus à leur pays et à leur misère. " Mais non, dit le P. Ludovic, au contraire, il faut les civiliser. " Et après avoir longtemps cherché, voici le moyen qu'il trouva. Il fit une visite à un bazar, et revint au milieu des nègres chargé de jouets et de bruyants instruments de musique, tambours et trompettes, pour leur en faire en souriant la distribution, comme s'il avait voulu leur donner des récompenses. Les enfants touchés lui vouèrent dès ce jour une grande affection, et devinrent de dociles élèves.

Les Frères de la Charité, aujourd'hui répandus dans toute l'Italie, sont un véritable institut franciscain. Ils n'ont plus

comme autrefois le capuchon et le scapulaire, mais ils ont conservé la couleur grise, d'où leur est venu le nom de *Frati Bigi*, Frères Gris.

Bel exemple à imiter. — Au lieu des fleurs et des couronnes que l'on a coutume d'offrir aux défunts, à la manière des païens, un Tertiaire canadien avait proposé, au Congrès franciscain de Limoges, l'usage déjà adopté dans plusieurs villes de ce pays, d'apporter comme soulagement à l'âme du défunt et témoignage de condoléance aux survivants, une couronne chrétienne de messes, prières, communions, dont le nombre est indiqué sur la petite carte de visite que l'on envoie en réponse aux lettres de faire part.

Les Tertiaires de Roubaix viennent d'adopter cette pratique et ont fait imprimer des cartes ainsi conçues ; "Je vous prie d'agréer l'hommage de ma chrétienne sympathie à l'occasion du décès de . . . Pour le repos éternel de cette âme si chère, je me fais un devoir d'offrir tant de messes . . . communions . . . chemins de croix . . . chapelets . . ." Les chiffres et la signature sont ajoutés à la main.

Tertiaires décorés. — Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, nommés à l'occasion du 1^{er} janvier, nous remarquons M. l'abbé Marceille, aumônier militaire à l'hôpital du Belvédère à Tunis. Motif : vingt-deux ans de service, seize campagnes. Peu de décorations ont été aussi méritées que celle-là.

M Marceille, que les indigènes de Tunis appellent le *saint Marabout des Français*, est un fervent Tertiaire de saint François, originaire de Toulouse. Il ne manque point, lorsqu'il se trouve dans notre ville, aux principales fêtes de l'Ordre, de venir célébrer la sainte messe à l'église des Capucins, où il fait l'édification des fidèles et des religieux.

Départs. — Nos lecteurs ont lu déjà, sans doute, dans les journaux quotidiens, la nouvelle d'une perte bien douloureuse éprouvée par notre communauté franciscaine de Montréal. Le 30 Janvier, notre R. P. Gardien s'embarquait à Halifax pour la France où il doit prendre part à la congrégation capitulaire fixée au 24 Février. Il était accompagné du R. P. Fulcran Marie, rappelé aux grottes de St Antoine à Brives, par les besoins de la Province à laquelle il appartient et qui nous l'avait prêté pour trop peu de temps. Ceux de nos lecteurs qui l'ont vu et entendu seront unanimes à reconnaître les bienfaits de son trop court

passage parmi nous, et ils comprendront combien sont légitimes les regrets de ses frères et des tertiaires canadiens.

La chapelle franciscaine du crucifiement à Lourdes. — Nous transmettons avec bonheur à nos Tertiaires Canadiens les félicitations suivantes que nous écrit le R. P. Célestin Marie, Commissaire provincial du Tiers-Ordre :

“ On voit que vous faites les choses comme il faut au Canada et que vous y mettez autant de cœur que d'activité. Monsieur Wisler a reçu de votre Syndic les aumônes destinées par vos Tertiaires à la chapelle du crucifiement à Lourdes. Ils méritent tout éloge, car jusqu'ici, à eux seuls, les Tertiaires canadiens ont donné autant que tous nos Tertiaires français que N. S. P. S. François récompense et bénisse ses enfants du Canada qui l'aiment tant et veulent le faire aimer ! ”

Vêtements et Professions à Notre-Dame des Anges. —

Le 14 février les Frères de Notre-Dame des Anges se trouvaient réunis dans ce pieux sanctuaire pour une fête de famille bien capable de leur dilater le cœur à tous. Dix nouveaux frères, après le temps requis pour le postulat, reçurent le St Habit de la Pénitence au milieu des chants de leurs aînés. Une douzaine de novices arrivés au terme de leur année de probation complétèrent la cérémonie en prononçant leur formule de profession. Le R. P. qui présidait l'Assemblée s'inspira de l'Évangile du jour pour exposer avec force les avantages et les obligations du Tertiaire. Le Père de famille l'a trouvé dans le monde, cette place publique où beaucoup restent oisifs pour le travail de leurs âmes ; il l'a envoyé à sa vigne, et pour bien lui montrer qu'il est un ouvrier du salut, il l'a revêtu d'un costume de travail qui s'appelle l'habit de St François. C'est dans cette livrée que l'on reconnaît parmi le monde les héros de la pénitence franciscaine qui supportent le poids du jour et les ardeurs du soleil en préparant l'éternel repos. Comme les vigneronns qui taillent la vigne pour la faire fructifier, ils taillent leur nature mauvaise par la mortification, et ils reçoivent la sève de Jésus-Christ par l'esprit de prière et par la fréquentation des sacrements. Comme la grappe de raisin, leur cœur se trouve parfois broyé sous le pressoir des épreuves, mais les larmes d'ici-bas feront bientôt place aux enivrements du ciel. Le R. P. montra dans le Séraphique Père, l'économe du bon Dieu, et le dépositaire des ineffables récompenses réservées à ses enfants. Il exhorta les premiers appelés à

ne point se relâcher de la bonne édification qu'ils doivent à leurs frères, et il stimula ceux-ci à l'ardeur et au zèle de leur sanctification, afin que les derniers appelés fussent aussi magnifiquement traités, au grand jour du jugement, que les ouvriers de la première heure.

Professions à la Fraternité de S. François, Montréal.

— L'an dernier, à pareille époque, plus de quarante habits du Tiers-Ordre recevaient, devant l'autel, la bénédiction qui les transformait en armure spirituelle pour des volontaires impatientes de voler aux combats du Seigneur. Le 21 février, dimanche de la Sexagésime, ces jeunes novices sortaient de la salle de vêture où ils venaient d'être examinés et interrogés par le Père qui devait les admettre à la profession. Les réponses données lui avaient prouvé que l'année du noviciat avait été bien employée et que la Règle du Tiers-Ordre était comprise, aimée et déjà pratiquée par les nouvelles recrues de la milice franciscaine. Après les cérémonies préparatoires, il leur exposa dans un sermon doctrinal le principe capital de toute organisation militaire, à savoir l'esprit de discipline et de soumission à l'autorité.

L'humilité, l'obéissance aveugle ont toujours été le mot de passe exigé par S. François lorsqu'il ouvrait la porte de ses monastères à un nouveau postulant. Si quelqu'un doit être soumis aux représentants de la hiérarchie catholique, ce doit être avant tout le fils de S. François. Non-seulement le Tertiaire ne doit pas désobéir, mais il doit combattre avec énergie les doctrines révolutionnaires qui voudraient désorganiser le grand corps d'armée de Jésus-Christ en séparant les soldats de leurs chefs. La victoire prochaine sera aux armées les mieux disciplinées. Prenons exemple des francs-maçons nos ennemis, pour former autour de nos chefs, les évêques et les prêtres, un bataillon compact qui n'ait qu'un drapeau, qu'un mot d'ordre et qu'un mouvement d'ensemble. Tel a été le principe de résistance et de victoire pour le peuple canadien entouré de tant d'ennemis depuis son origine. Ceux-ci le savent bien, et ils ont changé l'ancienne tactique. Ils ont dit : Nous n'avons pas pu le vaincre par nos boulets de canon, séparons-le de ses chefs et nous en viendrons facilement à bout. Et voilà comment aujourd'hui, une presse infâme, vénale et antipatriotique s'est coalisée contre les évêques et les prêtres, prêchant contre eux jusque dans les meilleurs centres le "Non serviam" de Lucifer. Et voilà com-

ment plusieurs canadiens commencent à répéter les maximes des révolutionnaires français : Le prêtre à la sacristie ! l'évêque à sa cathédrale et le pape à Rome !

C'est ainsi que Caïn pour tuer Abel commença par le séparer de son père. Si le peuple canadien ne veut pas se laisser détruire, s'il veut au contraire relier les triomphes de demain aux glorieuses luttes de la veille, qu'il ne se laisse pas arracher par les impies le secret de sa force, qu'il reste massé autour de ses prêtres et de ses évêques. Ce sont les évêques qui ont fait la France : ce sont les évêques qui font le Canada, en veillant sur ses écoles, en christianisant ses lois, en stimulant sa colonisation et son génie agricole et en le préservant contre la presse libérale et les sociétés perverses. Il faut leur obéir non-seulement en matière religieuse mais en matière politico-religieuse. Tout journal, tout chef de parti qui s'opposerait à leur parole, ne peut recevoir l'appui même purement matériel d'un catholique. Quant aux Tertiaires, plus éclairés, plus soumis et plus intrépides que le reste de l'armée, ils doivent voler les premiers au commandement des chefs et user de toute leur influence contre les mutins. Soldats d'avant-garde, ils n'attendront pas pour courir sus à l'ennemi dénoncé par l'épiscopat, qu'il ait, comme en France, arraché le crucifix à l'école, la foi au cœur de l'enfant, le honneur à la famille et le patriotisme à la nation. Ils ouvriront les yeux aux aveugles d'aujourd'hui, ils réveilleront les endormis, pour qu'ils ne s'éveillent pas plus tard dans un temple protestant. Ils continueront l'œuvre des glorieux ancêtres du Canada, ces fils des Récollets, en maintenant leurs traditions catholiques sur le sol qu'ils ont arrosé de tant de sueurs et de sang. Ils réaliseront les espérances du Pape qui compte sur ses Tertiaires pour barrer le passage à l'impiété et à la révolution dans le monde catholique. Et du haut du ciel, le Séraphique Père les bénira au-dedans et au-dehors, comme les valeureux soldats de la grande armée.

Après ce sermon plein d'actualité, les quarante novices agenouillés en face de la statue de S. François prononcèrent leur formule de profession d'une voix solennelle et unanime à laquelle répondit la promesse du ciel suivie du *Te Deum* et des cantiques de six cents hommes enthousiasmés.

St Eugène de Grantham. — Notre Fraternité continue sa marche en avant sous la bénédiction de Notre Père St François

et grâce au concours précieux de Monsieur le Curé. Elle s'est mise en marche en 1886, représentée par un groupe d'élite dont le mérite suppléait au nombre. Dix-neuf postulants se présentèrent et reçurent cette année-là le saint habit. Ils firent profession en 1887, et la même cérémonie leur donnait onze nouveaux frères qui firent profession l'année suivante. Mais le souffle de l'esprit séraphique sembla se reposer pendant deux ans. Deux prises d'habit seulement eurent lieu dans cet intervalle. L'année 1890 nous amena un aide puissant dans la personne du R. Père Frédéric. Non content de passer en revue les anciens soldats de St François, il chercha de nouvelles recrues pour les enrôler sous l'étendard séraphique. Il sonna si bien le clairon que 133 demandes répondirent à son appel, et la sainte visite se termina par une vêtue qui rappelait les temps de St François et impressionna profondément la paroisse. L'année suivante six nouveaux venus prenaient l'habit, et le retour du R. Père Visiteur enrôlait définitivement les premiers appelés dans la milice de St François, par la profession de 118 novices ; 28 postulants reçurent le St Habit dans la même cérémonie. Dès lors le Tiers-Ordre devint une puissance pour le bien et la bonne édification de la paroisse. Chaque tertiaire avait à cœur de se montrer rempli de cet esprit séraphique tant recommandé par celui qui s'en montrait à la fois le prédicateur et le modèle. Notre Vénéré Pasteur constatait tous les jours avec bonheur de nouveaux fruits de bénédiction produits par le Tiers-Ordre. En 1893 vingt prises d'habit et quatorze professions signalèrent le passage du R. P. Visiteur qui se plut à constater que ses avis avaient été compris et que l'esprit de St François s'affirmait dans la paroisse avec une grande vitalité. Aucune année ne se passait sans que de nouveaux venus ne demandassent à recevoir le S. habit ou à faire profession. En 1897 le R. P. Fulcran nous apporta les bienfaits, les lumières et les consolations de la sainte visite. Il se plut à féliciter notre Fraternité d'avoir un Directeur qui rendait la tâche si facile au Visiteur en entretenant dans toute sa ferveur parmi nous le véritable esprit de la règle. Pour clore le temps trop tôt passé pour nous de sa fructueuse visite, il donna le S. habit à douze postulants et nous fit une éloquente exhortation où il exprima des adieux que nous ne pressentions guère devoir être, quelques semaines après, si douloureusement vérifiés.

Ste Anne des Plaines. — Aujourd'hui, Solennité de la Purification, dans la fraternité de Ste Anne des Plaines sept novices tertiaires ont fait profession, et huit sont proposés pour prendre l'habit à la fin de février.

Le nombre des frères augmente lentement, mais ceux qui forment cette fraternité, s'efforcent d'en acquérir l'esprit ; c'est l'essentiel, nous tenons plus à la qualité qu'au grand nombre.

Les assemblées se font régulièrement et l'assistance est toujours au complet. Nos tertiaires sont avides de gagner les indulgences, et montrent tous, à profiter des faveurs spirituelles, un empressement édifiant. Comme il est très important que dans le monde on ne voie pas dans le Tiers-Ordre une simple confrérie, mais un ordre religieux, il faut que la conduite du tertiaire soit toute empreinte de l'esprit de l'évangile ; nous revenons sur ce point à chaque assemblée. C'est un puissant moyen d'entretenir la ferveur dans la fraternité.

Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie. — Les lecteurs de cette *Revue* savent déjà qu'il existe à la Baie St-Paul, dans le diocèse de Chicoutimi, une communauté régulière de religieuses Franciscaines, sous le nom de "Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie." Cette communauté encore jeune, puisqu'elle a commencé en 1889, tout spécialement protégée par Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, a grandi rapidement et sûrement.

Ce sont des Sœurs de Charité, vivant sous la Règle franciscaine, portant l'habit franciscain de couleur brune, qui se vouent à toutes les œuvres de charité, comme l'enseignement et l'instruction des enfants, les orphelinats, asiles de vieillards des deux sexes, soin des malades, des idiots, visites des malades à domicile, etc. En un mot leur action embrasse un vaste champ, et offre un aliment des plus variés aux aptitudes et inclinations particulières qui distinguent chacune des Sœurs. Elles ont la direction de l'Hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul où se trouve le siège de la maison-mère et du noviciat, établissement déjà considérable, où se trouvent des orphelins, des vieillards des deux sexes, et avec lequel le gouvernement de Québec a passé un contrat pour la garde d'un certain nombre d'idiots.

Un visiteur de cet Hospice faisait dernièrement la remarque qu'il y avait trouvé toute chose sur le meilleur pied désirable, comme dans une ancienne communauté, pour l'ordre, la propreté, la bonne tenue, et même pour le côté matériel de la fondation.

“ Rien de plus admirable, disait-il, que de voir le zèle, le dévouement, l'activité de ces bonnes Sœurs. On dirait qu'une Providence spéciale existe pour elles, donnant à chacune le don et talent qui lui convient dans son emploi. Ici l'une est préposée à la garde d'une salle de vieillards qui lui sont attachés comme des enfants ; là une autre préside à la salle d'idiotes soumises comme des agneaux et qui l'entourent d'une égale affection ; ailleurs une autre jeune Sœur travaille aux écritures du secrétariat comme le plus sérieux des employés de bureau ; celle-ci, après une récréation passée avec ses compagnes à s'égayer au piano et à chanter avec succès, passe sans transition à la cuisine, et se distingue également autour des fourneaux, pendant que d'autres travaillent à la couture, au lavage, et même à la cordonnerie, pour l'entretien du personnel de la communauté et de toute la maison. ”

Cette communauté est très populaire dans le Comté de Charlevoix qui la considère plus spécialement comme l'enfant, comme le produit du sol, et aussi parce qu'elle produit en ces localités un bien considérable.

Le succès de cette communauté établie en cet endroit montre bien l'influence de l'œuvre franciscaine qui s'étend chaque jour, et s'affermir de plus en plus en Canada. Il ne peut en être autrement lorsque l'on considère que Notre Saint Père le Pape Léon XIII conseille et propage dans tout l'univers l'Ordre franciscain, l'Ordre de la pénitence, et le désigne comme le moyen le plus sûr de guérir les grandes maladies de notre siècle.

Dernièrement encore une profession religieuse qui avait lieu en cette communauté inspirait au “ Courrier de Charlevoix ” l'article suivant que nous aimons à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Profession religieuse. — La semaine dernière, le jour de la Purification de la sainte Vierge, une cérémonie religieuse des plus solennelles s'accomplissait à la chapelle de l'Hospice Ste-Anne de cette paroisse, sous la présidence du Rvd Amb. Fafard, Vic. For., Curé.

Ce jour-là, la belle communauté des “ Petites Sœurs Franciscaines de Marie ” voyait son nombre s'augmenter de trois Sœurs nouvelles qui s'engageaient dans des vœux de religion. Voici les noms des trois nouvelles Sœurs :

Delle Geneviève Larouche dit Gautier, en religion Sr Marie de la Purification.

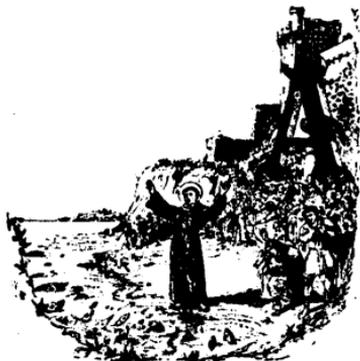
Delle Delvina Rondeau, en religion Sr Marie du S. N. de Jésus,
Delle Adéline Cloutier, en religion Sr Marie Vincent de Paul.
Nous offrons nos félicitations à ces bonnes Petites Sœurs
Franciscaines de Marie à propos des progrès continuels de leur
communauté qui fait tant de bien dans notre localité. La Baie
St-Paul, sans être plus riche que les autres paroisses de cam-
pagne de la Province de Québec, peut cependant se vanter
d'être délivrée du fléau du paupérisme et de la mendicité vaga-
bonde, grâce au zèle et à la charité des Petites Sœurs Francis-
ciscaines de Marie. Tous nos pauvres réels, dignes de la com-
passion publique, vieillards ou infirmes, trouvent un asile très
confortable à l'Hospice Ste-Anne où les Sœurs Franciscaines
leur prodiguent des soins attentifs, qu'ils ne trouveraient pas
même au sein de leur famille.

Actuellement le total du personnel de l'Hospice, y compris
les Sœurs, les pauvres reçus gratuitement, et les pensionnaires
privés, est de soixante-quinze personnes.

Le logement actuel pourrait accommoder un nombre encore
plus considérable.

Nous ne pouvons demeurer indifférents à cette œuvre inté-
ressante au milieu de nous. Nous nous réjouissons de sa prospé-
rité ; et nous souhaitons aux Petites Sœurs Franciscaines de
Marie un accroissement de personnel et de prospérité sans
cesse augmentant.

❁ ❁ CHRONIQUE ❁ ❁



Antoniënnne

Ste-Thérèse de Clair-
ville. — Un individu nous de-
vait six cent soixante dollars qui
étaient notre unique ressource.

Sa terre, mise en vente par le shérif, ne devait pas suffire à payer
les hypothèques dont elle était grevée, et l'on nous prédisait

Une perte totale. Je promis vingt dollars pour le pain des pauvres, je fis les neuf mardis, je m'engageai à publier dans la *Revue* la faveur que j'obtiendrais, et, le 6 décembre 1896, je recevais tout mon argent, capital et intérêt. Je prie tous ceux qui me liront de m'aider à remercier le grand Thaumaturge qui m'a si visiblement protégée.

Dame L. C. tertiaire

Contresigné par M. le Curé de la paroisse.

Hochelaga, — Je remercie S. Antoine et le bon Frère Didace pour un bienfait qu'ils m'ont accordé.

St-Clet, (Co Soulanges). — Une petite fille âgée de quatre ans ne pouvait marcher à cause de la faiblesse de ses jambes. Aujourd'hui elle marche grâce à S. Antoine à qui nous avons promis du pain pour ses pauvres. Ce n'est que justice de proclamer la gloire du bon Saint qui nous a exaucés.

J. St-ONGE

Montréal. — Merci à S. Antoine et au Frère Didace qui m'ont guérie.

— Après avoir invoqué le bon S. Antoine et les Ames du Purgatoire avec promesse de publication dans la *Revue*, j'ai obtenu de l'ouvrage pour mon fils.

Dame P. D.

— Que S. Antoine soit béni : il a converti un membre de ma famille.

UNE TERTIAIRE

— S. Antoine m'ayant obtenu la grâce sollicitée je tiens à le remercier publiquement par la *Revue* du Tiers-Ordre. J'espère que l'aimable Saint sera indulgent pour le retard que j'ai mis à publier mon action de grâces.

Remerciement à notre aimable fournisseur de coal.

— Ayant la *Vie du saint Thaumaturge* à imprimer, qui pouvions-nous mieux invoquer, dans l'embarras, que celui dont nous voulions publier la gloire? Un jour le charbon manquait; il n'y en avait pas même assez pour faire fonctionner notre machine à vapeur pendant quatre heures; les chemins étant si mauvais, il était impossible d'en avoir nulle part: désolées de ne pouvoir continuer notre travail, ce qui nous aurait retardées beaucoup, nous avons mis S. Antoine dans la boîte à charbon en implorant son aide, et nous avons constaté qu'au lieu de diminuer, le charbon restait toujours au même niveau; on a travaillé jusqu'à minuit, malgré cela il est resté de quoi entretenir le feu jusqu'à ce que le tirage fût terminé, grâce à notre aimable fournisseur de coal.

LE LOUP DE GUBBIO.

St-Herménégilde. — S. Antoine, vous avez guéri mon enfant, c'est sa mère qui vous remercie

Remerciement au Petit Roi de S. Antoine. — Le lendemain de l'Épiphanie, je venais à ses pieds lui demander une grande faveur qu'il m'accorda dès le vendredi. Pour sa plus grande gloire et en remerciement, je m'empresse de le faire publier dans la *Revue* du T.-O. Dame F. DUFOUR

Pointe Claire. — La persévérance dans la prière est toujours agréable à Dieu. Depuis *neuf* ans, nous demandions à S. Antoine une grâce à laquelle nous attachions une importance considérable. S. Antoine nous a pleinement dédommagés du retard qu'il avait apporté à nous exaucer. Qu'il en soit remercié.

Montréal. — Que S. Antoine soit béni pour la guérison d'un bébé malade. TERTIAIRE

— Un membre de ma famille a été délivré par S. Antoine d'une maladie contagieuse. J'ai promis 13 communions ainsi que l'insertion dans la *Revue*. C'est de la seconde promesse que je viens m'acquitter ici pour la gloire du bon Saint.

Demoiselle F.

— Une grande faveur obtenue, merci !

Halifax. — Un grand merci à S. Antoine de la part d'un de ses soldats qui a retrouvé son casque perdu à la bataille.

BRIVENSIS

Ste Cunégonde. — Que notre grand Saint soit béni pour une grâce qu'il m'a obtenue. TERTIAIRE

Montréal. — S. Antoine m'a guéri du rhumatisme inflammatoire.

— Une vocation religieuse bénie par notre Saint depuis deux ans.

Pointe S. Charles. — Quoique un peu tard, je désire publier dans la *Revue* deux grandes grâces obtenues par l'entremise du bon Frère Didace et de S. Antoine. Ma petite fille âgée de deux ans devint paralytique et privée de l'usage de la parole à la suite d'une forte fièvre cérébrale. Elle nous donnait beaucoup de trouble. Tous les remèdes employés comme calmants semblaient plutôt aggraver son état. C'est alors que je songeai à la conduire chez les Révérends Pères Franciscains de la rue Dorchester. Après quelques neuvaines et plusieurs promesses à ces deux grands Thaumaturges, elle devint plus

calme. Je commençai à espérer qu'elle reviendrait bientôt à la santé. Mais Dieu dans sa sagesse en disposa autrement, il daigna mettre un terme aux souffrances de notre chère petite malade. Elle mourut presque subitement d'une congestion du cerveau. Je remercie le Sacré Cœur et je me sou mets avec résignation à sa sainte volonté.

La seconde faveur obtenue est pour moi-même. Ayant subi une opération très délicate, il y a quelques mois, je ressentais de vives douleurs. Je craignais que cette opération fût inutile ne me sentant pas mieux qu'avant, j'étais réellement découragée. J'invoquai de nouveau le bon Frère Didace et S. Antoine. Ma confiance fut récompensée pleinement car depuis, je ne sens plus de douleur, même lorsque je m'impose de grandes fatigues.

Dame J. B. M.

Montréal. — S. Antoine m'a tiré d'une forte épreuve où je suis retombé faute d'avoir rempli ma promesse de publication. Nouvelles prières, nouvelle promesse, nouvelle faveur obtenue. Cette fois la leçon m'a profité. Merci au bon Saint. E. M. L.

— Je souffrais d'une dyspepsie aiguë, et S. Antoine m'a guérie après la promesse de six chemins de croix, de six gros pains pour les pauvres et de la publication dans la *Revue*. Ce n'est pas la première grâce que j'obtiens du bon Saint.

Dame J. B. abonnée

—:—

CHRONIQUE PALESTINIENNE

Fêtes de Noël à Bethléem. — Les fêtes de Noël ont été splendides à Bethléem et à Jérusalem. Pas de nuage au ciel et beaucoup de joie à la grotte bénié et partout où l'on a fêté le divin Enfant.

Un de nos six nouveaux prêtres a chanté sa première messe à minuit à Saint-Sauveur ; et un autre, du nom de P. Jean, a fêté saint Jean l'Évangéliste en montant, ce jour-là, au saint autel pour la première fois. Tous les deux ont reçu les honneurs accoutumés en pareille circonstance par l'assistance des Pères anciens, l'harmonie des chants, la beauté des ornements, le baisement des mains. Pareils honneurs ont été rendus aux autres oints du Seigneur dans les divers sanctuaires où ils ont célébré leur première messe, soit à Bethléem, soit au Saint-Sépulcre, soit au Calvaire.

L'office de la nuit de Noël, la messe et la procession à la crèche

n'avaient pas laissé de temps libre pour le discours de circonstance. Il fut prononcé avec une pathétique éloquence, le jour de la fête de saint Jean. L'orateur franciscain, maître dans l'art de bien dire, montra le sacerdoce comme la continuation de la mission de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre, mission d'enseignement, de pardon, de sacrifice, et termina par une péroraison entraînant : *Labora sicut bonus miles Christi Jesu*, travaillez comme un bon soldat du Christ Jésus.

Les Pères Dominicains ont aussi solennisé saint Etienne avec pompe et piété. Beaucoup de religieux et de prêtres se rendirent dans leur chapelle provisoire pour y fêter le proto-martyr. L'affluence des fidèles fut considérable, et le T. R. P. Athanase, Supérieur de Notre-Dame de France, prononça un discours remarquable pour faire connaître le sens de la fête.

— A Jérusalem les fêtes succèdent aux fêtes. Le soir même de la solennité de saint Jean, à trois heures et demie, on voyait réunies chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, dans une salle trop étroite pour l'assistance, toutes les notabilités de la ville sainte. Il s'agissait d'encourager l'œuvre des jeunes économistes qui permet aux Filles de la Charité d'exercer sur une plus large échelle cette vertu divine. Le Père Curé de Saint-Sauveur, Religieux franciscain, prononça un discours arabe qui fut très goûté. Une séance récréative, dont le sujet était le mystère de la fête de Noël, termina la réunion d'une manière très intéressante. Les personnages reproduisirent la scène divine d'une façon remarquable. L'apothéose finale montrant le ciel assistant à la naissance de l'Enfant-Dieu fut particulièrement ravissante.

Suez. — Partout les fêtes de Noël ont été très belles en Terre-Sainte et en Egypte. A Port-Thewfik, crèche magnifique, messe en musique très réussie. La fête se clôtura le soir par la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement. Puis deux arbres de Noël offerts par M. le prince Auguste d'Arenberg excitèrent la joie des enfants des Frères et des Sœurs.

La nomination du prince à la présidence de la Compagnie du canal de Suez a été accueillie dans l'isthme avec enthousiasme.

— Un bateau espagnol transportant trois mille hommes aux Philippines passa à Suez le 27 décembre. Tous ces braves portaient sur leur poitrine la médaille de la sainte Vierge que le Saint Père leur avait envoyée avec sa bénédiction. Deux malades ont été envoyés à l'hôpital français de Suez.

LES JEUNES
SŒURS



N'oublions pas
nos
Chers Défunts

Dame Onésime Dorais, née Agnès Jumeau, paroisse St-Augustin, Québec.

Dame Gaimond, tertiaire isolée, décédée le 2 janvier à Montréal.

Dame Deriger, décédée à Montréal pendant son année de noviciat

Demoiselle Mathilde Jourdain, décédée en juillet 1896, à l'âge de 81 ans, après 12 années de profession.

De la Fraternité de St-Georges Co. Beauce.— Anna Perron, en religion Sr Ste-Agnès, décédée le 6 février 1896, à l'âge de 21 ans, après un mois de profession.

Philémon Goulin, en religion Fr. St-Georges, décédé le 14 juin 1896, à l'âge de 34 ans, après un an de profession.

Léon Fortin, en religion Fr. St-Louis, décédé le 17 août 1896, à l'âge de 36 ans, après 4 ans de profession.

Nous devons à l'obligeance de la Sœur Secrétaire des Trois-Rivières la liste suivante des Tertiaires décédées dans la Fraternité de cette ville en 1896.

Demoiselle Elise Perron, en religion Sr Aimée de Jésus, décédée le 12 février 1896, après seize ans et six mois de profession.

Dame Téléphore Verrette, en religion Sr Téléphore, décédée le 3 mai, après deux ans de profession.

Dame Louis Pratte, en religion Sr Joseph-Louis, décédée en avril, après six mois de profession.

Dame Roch Savoyer, en religion Sr Roch, décédée le deux juin, après 9 ans de profession.

Delle Julie Proulx, en religion Sr Marie, décédée après dix-sept ans de profession.

Dame Louis Bergeron, en religion Sr François de Sales, décédée le 13 septembre, après dix-sept ans de profession.

Dame Adrien Gauthier, en religion Sr Adrien, décédée après six années de profession.

Dame Lucien Lefrançois, en religion Sr Théodule, décédée après deux ans de profession.

Dame J.-B Duchesne, en religion Sr Jean, décédée après seize ans de profession.

Dame Veuve Olivier Duval, en religion Sr Philomène, décédée après treize ans de profession.

Dame Zéphirin Légaré, en religion Sr Agnès, décédée en novembre après dix-sept ans de profession.

Dame Narcisse Houle, en religion Sr Marie, décédée après quatorze ans et huit mois de profession.

Dame J.-B Pothier, en religion Sr Jean-Baptiste, décédée en décembre à l'âge de quatre-vingt-dix ans, après dix-huit ans de profession.

Cette dernière a fait un don généreux en argent à la Fraternité des Sœurs de cette ville.

Dame Napoléon Sénécal, en religion Sr St-Joseph, décédée à Ste-Cunégonde, le 3 janvier 1897, à l'âge de 45 ans, après avoir fait profession sur son lit de mort.

Dame Hippolyte Goujon, décédée à Ste-Cunégonde, le 30 novembre 1896, à l'âge de 40 ans. La défunte était tertiaire isolée.

Demoiselle Zéphirine Boisvert, décédée à Joliette le 20 janvier 1897.

Enfant de Marie et tertiaire franciscaine depuis bon nombre d'années, la défunte montra tout ce que peuvent, pour la sanctification d'une âme délicate, affectueuse et généreuse, l'amour de la Très Sainte Vierge et l'esprit de St-François. Son amour pour Marie se produisait par son zèle à rehausser l'éclat de ses fêtes et à orner son autel dont elle s'était constituée sacristine volontaire. Aussi la Congrégation des Enfants de Marie se fit-elle un devoir d'accompagner à sa tombe un membre qui lui avait fait honneur en même temps qu'il emportait toutes ses sympathies. Une magnifique couronne de prières fut offerte à son âme en même temps que les derniers devoirs étaient rendus à son corps. L'esprit de St-François fit de la défunte un élément d'édification dans la paroisse et se manifestait dans toutes les circonstances qui réclamaient de l'abnégation, de l'humilité, de la simplicité et de la délicatesse de manières. Il se montra surtout dans la patience avec laquelle elle supporta sa longue et douloureuse maladie.

M. Damase Cloutier, en religion Fr. François d'Assise, décédé à St-Alban, le 3 février 1897, à l'âge de 55 ans, après six ans de profession. Il est mort comme il avait vécu, c'est à-dire comme un saint.

Demoiselle E, Pinet, en religion Sr Véronique, décédée après avoir fait profession sur son lit de mort.

Dame André Croteau, née Marie Judith Emélie Bélanger, en religion Sr Thérèse de Jésus, décédée le 29 février, à l'âge de 73 ans et 22 jours, après 15 ans de profession.

Née en 1824, dans la paroisse de St-Denis Rivière Richelieu, devenue orpheline à l'âge de sept ans, son âme se forma de bonne heure à l'école du malheur et à la pratique de toutes les vertus.

Sa piété exemplaire, sa douceur et son esprit de conciliation lui attiraient les sympathies de tout le monde. Mariée à seize ans et demi elle fut pour tous un modèle de dévouement. Mère de famille, elle craignait toujours de ne pas être à la hauteur de la mission que le bon Dieu lui avait confiée.

Charitable par dessus tout, elle prenait sur son repos, afin de ne rien négliger de ses devoirs, pour laver et reprendre le linge des pauvres et les faire manger à sa table. Cette femme admirable qui s'ignorait elle-même trouvait tout naturel de faire ces choses.

Par son esprit vif, mais toujours tempéré par la douceur, elle était l'ornement, le bonheur de sa famille et de tous ceux qui ont pu jouir de sa société. Depuis plusieurs années, atteinte d'une maladie grave, elle tourna toute son attention vers ses intérêts éternels.

En ces derniers moments surtout, parfaitement résignée à la sainte volonté de Dieu, elle ne cessa d'édifier son entourage par sa piété et sa crainte continuelle des jugements de Dieu.

Après une vie exemplaire, après avoir fait bien des fois le sacrifice de sa vie et de tout ce qu'elle avait de plus cher au monde, cette belle âme s'en-voyait au ciel, pour recevoir la récompense de ses vertus.

Madame Vve Félix Dugal, en religion Sr St Félix, professe depuis le 19 novembre 1879, décédée à St-Roch de Québec le 25 janvier 1897, à l'âge de 59 ans.

Cette Dame a toujours été une tertiaire modèle, et malgré son grand âge elle nous rendait service encore par son chant ; aussi les Tertiaires se sont fait un devoir de se rendre en grand nombre pour chanter son service.

Dame Rémi Couture, en religion Sr Ste Anne, décédée à St-Roch de Québec le 3 février 1897, après avoir fait profession sur son lit de mort dans son troisième mois de noviciat.

Dame Benjamin Castonguay, en religion Sr Ste Angèle, décédée à Montréal dans la Fraternité de S. François le 4 février 1897, à l'âge de 80 ans, après avoir fait profession le 10 juin 1883.

Dame Vve J. B. Lamelin, en religion Sr Ste Anne, de la Fraternité de St-Sauveur, Québec, décédée à St-Georges de la Beauce, le 5 février 1897.

Dame Louis Ouellette, en religion Sr St Louis, décédée à Montréal, le 19 février, après six années de profession.

M. Bellemare, décédé à Ste-Anne d'Yamachiche le 19 fév. 1896.

Ce vénérable Tertiaire avait l'honneur de compter un de ses Fils dans l'Ordre de S. Dominique. Il a été enseveli avec l'habit franciscain qu'il portait si dignement pendant sa vie.

Dame Alphonse de Vilairs, abonnée à la *Revue*, décédée à Lotbinière en janvier 1896.